

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 22 JUIN 2023
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. AVRIL Jérôme, CHOPIN Marie-Thérèse, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Absents excusés : MM. BARNERON Séverine, CHORIER Jean-Luc, KHELIFA Eddy.

Ont donné pouvoir : Néant.

Conseillers municipaux présents : 10

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2023

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 est approuvé.

Compte-rendu des actes accomplis par le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal

Entendu le rapport de Monsieur le Président ;

Le conseil municipal,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20201203_02 du 03 décembre 2020.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil d'administration

| N° | Date de la décision | Objet |
|----|---------------------|---|
| | | N° 1 à 4 – Délibération du Conseil d'Administration du 29 mars 2023 |

DEL2023_5CCAS – Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de la Commune de SEDERON

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature : 8.2 – Action sociale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Le 4 juin 2023 un orage a frappé la commune de Séderon, occasionnant des inondations et de nombreux dégâts sur les biens publics comme privés.

Le maire de SEDRON et le Conseil Municipal ont lancé un appel à la solidarité relayé par l'AMF 26 (association des maires et Présidents d'intercommunalités de la Drôme).

Les sommes versées doivent être attribuées à l'association « Ambre Solutions » qui vient en aide de façon très concrète à la population locale depuis le sinistre.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Président du CCAS propose au Conseil d'Administration d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association AMBRE SOLUTIONS pour les sinistrés de SEDERON.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan de solidarité en faveur des sinistrés de SEDERON,

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à verser une subvention exceptionnelle de 400.00 € à l'association « AMBRE SOLUTIONS » domiciliée à BOUC BEL AIR ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du CCAS pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Questions diverses

- Choix du traiteur et de l'orchestre pour le repas des aînés 2023 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'Administration du changement de date du repas des aînés qui aura lieu le 25 novembre 2023 au lieu du 02 décembre 2023.

Une discussion s'engage entre les membres concernant ce changement. Toutefois, la date du 25 novembre 2023 est retenue.

Les administrateurs procèdent au choix des prestataires. Sont retenus :

- La SARL BUISSON Michel et Damien, en qualité de traiteur, pour la confection du repas et le service. Sont retenus comme plats : le crumble de Saint Jacques pour le poisson et le mignon de porc pour la viande. Il est également convenu de modifier le dessert de maintenir la distribution d'une mandarine ;
- L'association Medley Formation Phil'Musette pour la prestation musicale.

Fin de séance à 19h30

A Mours Saint Eusèbe, le 22 juin 2023

Le Secrétaire de séance

Virginie COPPEL



Le Président du CCAS,

Dominique MOMBARD